

Un chapitre sombre de l'histoire suisse



On ne peut pas refaire le passé, mais on peut en tirer des enseignements et des leçons pour l'avenir.

«Das Schlimmste waren nicht die Schläge und der Hunger. Das Schlimmste war, dass ich als Mensch, als Person, gar nicht wahrgenommen wurde.» Alfred Ryter

Les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux constituent un sombre chapitre de l'histoire sociale suisse. Jusqu'en 1981, de nombreux enfants et adolescents ont subi des préjudices et des injustices. Il a été porté atteinte, parfois gravement, à leur intégrité corporelle, psychique ou sexuelle et à leur développement mental, et nombre d'entre eux souffrent aujourd'hui encore des conséquences de ce qui leur est arrivé.

A présent, la politique et la science se penchent sur l'histoire de ces victimes, et la société découvre les injustices qui ont été faites à de nombreux enfants placés de force dans des institutions ou chez des particuliers. Des cérémonies commémoratives, des manifestations, des expositions, des films, des récits de vie des victimes ainsi qu'une initiative populaire et une table ronde organisée par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga y contribuent.

Le Parlement débat actuellement d'un projet de loi en tant que contre-projet à l'initiative sur la réparation. Il ne s'agit pas de refaire le passé, mais de faire preuve de solidarité envers les victimes d'hier et de tirer un enseignement de l'histoire.

«Prima che partorissi, mi hanno sbattuta in una clinica psichiatrica perché volevano farmi abortire. Lì avrebbero provveduto anche a sterilizzarmi.»

Maria-Magdalena Ischer

Luzius Mader
Office fédéral de la justice

«Le directeur d'orphelinat était très dur, sans pitié, et nous battait, nous privait de repas.» Clément Wieilly

Vous trouverez des informations politiques et scientifiques sur le site du délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrasfamiliaux avant 1981 (MCFA): fszm.ch



Les recettes complémentaires générées par le timbre spécial avec supplément sont reversées intégralement au fonds d'aide immédiate pour les personnes victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA) et de placements extrafamiliaux avant 1981. La participation au fonds d'aide immédiate désigne une prestation d'appoint qui a été apportée volontairement et de manière unique aux victimes de MCFA se trouvant actuellement dans une situation financière précaire.

Mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux

CHF 1.50 (1.00+0.50)

Timbre isolé

A107 150 ★
A107 550 ⊙
CHF 1.50

Bloc de quatre

A107 160 ★
A107 560 ⊙
CHF 6.00

Feuille de 12 timbres

A107 111 ★
A107 511 ⊙
CHF 18.00

Enveloppes sans timbre

C6 (162×114 mm)
A107 700
CHF 0.90

E6 (200×140 mm)
A107 701
CHF 1.00



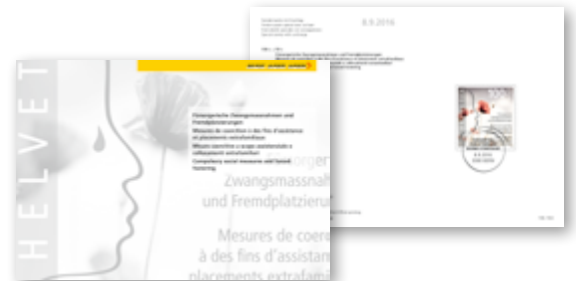
Timbre isolé sur enveloppe du jour d'émission C6

A107 580 uniquement ⊙ CHF 2.40



Bloc de quatre sur enveloppe du jour d'émission E6

A107 630 uniquement ⊙ CHF 7.00



Livret / Feuille de collection

A107 640 ★
A107 650 ⊙

CHF 2.30

Légende ★ = non oblitéré(e)s ⊙ = oblitéré(e)s

Vente

Philatélie: du 1.9.2016 au 30.9.2017, dans la limite des stocks disponibles
Offices de poste: dès le 8.9.2016, dans la limite des stocks disponibles

Validité

illimitée dès le 8.9.2016

Impression

offset, en 4 couleurs; Cartor Security Printing, La Loupe, France

Formats

Timbres: 40×43,5 mm
Feuille: 150×204 mm (4 rangées de 3 timbres)

Papier

papier pour timbres blanc avec azurant optique, autocollant, sur support papier, 220 gm²

Dentelure

13:13¼

Conception

Beat Kehrlí, Meiringen (BE)



Sujet de l'enveloppe du jour d'émission



Cachet du jour d'émission